

SÉMINAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DU PEL de BREST

Le 7 Octobre 2006

Intervention d'Allain JOUIS

**Adjoint en charge de l'Enfance, de l'Enseignement et du Temps
libre de l'enfant**

Élu de L'Autre Gauche – Brest Nouvelle Citoyenneté

C'est avec plaisir que j'ai répondu à la sollicitation de ma collègue Patricia CEREJO Adjointe au maire de La Roche-Sur-Yon, pour une présentation de notre démarche brestoise lors de ce séminaire de réflexion que vous organisez sur le concept de Projet Éducatif Local.

L'idée de donner un point de vue sur ce que nous avons mis en œuvre à Brest me satisfait bien sûr, mais c'est pour moi une manière de vérifier le bienfondé de la démarche que nous avons initiée depuis maintenant 8 ans, et à partir de vos interrogations avoir la possibilité d'adapter et de corriger notre action éducative locale.

Je considère que la question se pose sous la forme : « *Comment mieux prendre en compte des temps de vie des enfants et de leur famille dans leur environnement et comment contribuer à l'épanouissement des enfants ?* »

Mon propos porte donc aujourd'hui sur la place et le rôle d'une commune dans l'action publique locale d'éducation dans un souci de contribuer non pas seulement à la réussite scolaire, mais plutôt

à la réussite globale des enfants et des jeunes, à leur intégration réussie dans le monde des adultes – il faut donc prendre l'éducation au sens large du terme (chacun sait que des compétences se développent ailleurs que sur le temps scolaire).

Quelques repères pour situer la ville de Brest : 150 000 habitants dans une communauté urbaine composée de 7 autres communes, soit au total une population de 220 000 habitants. Une équipe municipale d'union de la gauche depuis 1989 et un Conseil Général dont la majorité est à gauche et conduite par l'ancien maire de la ville (c'est une situation bien sûr différente de la vôtre).

Un milieu associatif très développé (à titre d'exemple nous avons 24 équipements socio-culturels de quartier dont les associations gestionnaires sont affiliées à 5 fédérations d'Éducation populaire).

Petite originalité : Brest et certaines communes de la C.U. ont une semaine scolaire à 4 jours et demi quand d'autres sont à la semaine de 4 jours.

I – RAPPEL DE L'HISTOIRE RÉCENTE

Au cours de ces trois dernières décennies de nombreuses initiatives ont été prises :

- soit à partir de circulaires ministérielles vous les connaissez : des Contrats Bleus aux Contrats d'Aménagement des Rythmes de vie des enfants en passant par les Contrats d'Aménagement du Temps de l'Enfant (CATE), (tous les ministres ont lancé une circulaire ou autres en ce domaine),
- soit par les élus locaux, les mairies qui développent de nombreuses actions diverses en dehors du temps scolaire. Par

exemple des haltes d'accueil le matin et le soir avant et après la classe afin de répondre à l'évolution des temps sociaux et donc aux besoins de garde (revendiqués par les parents), mais aussi sur le temps scolaire, à Brest par exemple mes prédécesseurs ont, depuis 1990, mis en œuvre des animations scolaires que nous avons adaptées et qui s'intitulent maintenant des « Aides aux projets d'école » qui consistent en des interventions de personnes reconnues par l'Éducation Nationale dans des thématiques diverses.

II – LA RÉFLEXION DE BASE

Lorsque sort en juillet 98 la circulaire interministérielle sur les Contrats Éducatifs Locaux, qui visait à la convergence et à la mise en cohérence des activités de l'enfant et du jeune, nous nous interrogeons sur la manière et sur l'opportunité de nous engager dans un nouveau dispositif.

Quels développements possibles ? Sachant que globalement toutes les actions existent sur la ville. Certains de mes collègues (dont l'adjoint aux finances bien sûr) craignent que nous nous engagions dans des dépenses nouvelles non maîtrisées et que les financements du niveau national soient aussi éphémères que lors des dispositifs précédents.

D'où la démarche de recherche-action sur la construction d'un Projet Éducatif Local. Il nous semblait qu'il ne fallait pas brûler les étapes.

Nous sommes partis du constat que nous n'avions pas une vision claire de l'éducation au sens large, que nous manquions de repères

sur les actions diverses et variées menées et que les opérateurs nombreux appartiennent à des milieux différents.

Il s'agit donc pour nous à cette époque, de définir une politique éducative sur le territoire de la commune qui soit cohérente, complémentaire à ce qui se fait sur le temps scolaire, équilibrée sur tous les quartiers, qui concerne tous les mineurs et qui privilégie les milieux les plus modestes qu'ils habitent ou non les quartiers populaires.

Ceci à la différence du travail réalisé depuis plusieurs années dans les quartiers présentant le plus de difficultés dans le cadre de la politique de la ville. Le volet éducation du CONTRAT DE VILLE devenant un élément du PEL – tout comme d'ailleurs du Dispositif de Réussite Éducative (DRE) en œuvre actuellement.

Avant de nous engager dans la signature d'un Contrat Éducatif Local avec l'État nous prenons l'option d'une réflexion approfondie sur ces trois thèmes du PEL – PROJET – ÉDUCATION – LOCAL, avec l'ensemble des partenaires y compris bien sûr les institutions, et ceci sur l'ensemble de la ville mais aussi sur des « territoires à échelle humaine », 7 quartiers qui correspondent aux quartiers historiques soit une population de 20 à 25 000 habitants. Quand je parle de partenaires il faut aussi y voir les associations et les fédérations.

III – L'ÉTAT DES LIEUX

Cela nous conduit dans un premier temps à entreprendre une étude, un état des lieux détaillé de la situation sur la ville, sur les 7 territoires et dans certains cas sur des micro-quartiers.

L'étude est réalisée par un cabinet spécialisé dans ce type de recherche par questionnaires et entretiens avec des représentants des institutions (élus et personnels) de la collectivité, des associations de tous types, des enseignants, des parents, etc.

Les conclusions sont dans les grandes lignes les suivantes :

1. **L'offre d'activités est très diverse et variée mais non équilibrée** sur la ville et les territoires.

Par exemple sur un territoire prioritaire de la Politique de la Ville, l'offre d'activité est très développée et le milieu associatif y est très présent, par contre c'est complètement l'inverse sur un autre micro-quartier et qui est identifié par les acteurs comme se paupérisant de plus en plus.

2. **La politique menée est celle du coup par coup**, de l'empilement, de la réalisation par couches successives liées aux initiatives propres au dynamisme des acteurs de quartier.
3. Est également créée au cours de cette étude **la mesure d'évaluation quantitative de pratiques d'activités**, « *L'HEURE ANNÉE ENFANT* », qui permet de faire le distinguo entre les différentes durées de pratiques.

IV – LA RÉFLEXION GÉNÉRALE AVEC TOUS LES ACTEURS

Parallèlement nous menons une réflexion générale avec tous les acteurs éducatifs, nous échangeons avec les partenaires que sont l'Éducation nationale, la Jeunesse et les Sports, le Conseil Général, la Caisse d'Allocation Familiale, et sollicitons des personnes pour constituer des équipes de référents sur chaque secteur. Ces équipes

sont composées de représentants de ces diverses institutions (ce personnel a beaucoup changé depuis).

Au cours de cette période nous avons organisé plusieurs dizaines de réunions (quand je dis « nous », il s'agit bien sûr de quelques élus mais aussi de quelques responsables du secteur Éducation de la collectivité, car c'est surtout sur la collectivité que repose la démarche).

UN TRIPLE ENJEU se dégageait :

1. **Inscrire les enfants et les jeunes**, notamment ceux rencontrant les difficultés les plus grandes ou risquant d'en rencontrer, **dans des parcours éducatifs cohérents et concertés**,
2. **Répondre à des besoins identifiés à partir du diagnostic partagé entre les différents acteurs éducatifs**,
3. **Impliquer l'ensemble des partenaires** institutionnels et associatifs concernés **dans une démarche territorialisée**.

V – LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Une fois le diagnostic partagé et à partir des conclusions de cette étude et de cette large réflexion, le PROJET ÉDUCATIF a mûri entre les différents partenaires institutionnels et associatifs. Cela nous amène à réaliser un document de référence qui est signé par toutes les institutions que j'ai citées précédemment et qui nous sert bien sûr aujourd'hui pour orienter, corriger notre politique locale et développer des actions nouvelles.

Il précise par exemple que **l'éducation doit contribuer non seulement à l'accès aux savoirs fondamentaux de l'enfant et du**

jeune, mais aussi à son apprentissage de la vie sociale et sa préparation à la vie professionnelle, à sa capacité à se situer et à envisager sa place dans le monde, à se constituer comme individu.

Le document de référence du PEL traite :

- des valeurs éducatives que nous soutenons,
- des compétences essentielles auxquelles l'ensemble des acteurs contribuent,
- des orientations générales,
- des engagements des partenaires institutionnels.

1) Pour ce qui concerne LES VALEURS FONDAMENTALES :

Tout d'abord une valeur centrée sur l'individu : l'aide à la construction de la **personnalité** et à l'acquisition d'**autonomie**.

Une autre valeur portant à la fois sur l'individuel et collectif : le **respect de soi et des autres**.

Une autre plus centrée sur le collectif : la **socialisation** et la **citoyenneté**.

Enfin la reconnaissance du **rôle des parents** et le **partage du travail éducatif**.

À ces valeurs fondamentales s'ajoutent des priorités qui guident l'ensemble des acteurs et des actions : la **solidarité**, la **mixité sociale** et les **relations intergénérationnelles**.

2) Deuxième point sur les COMPÉTENCES essentielles auxquelles l'ensemble des acteurs contribuent :

* Les compétences de base :

« Lire, écrire comprendre, s'exprimer, écouter, communiquer » et plus largement « avoir une connaissance de la société ».

* Les compétences favorisant le vivre ensemble :

« Accepter la différence », « négocier, coopérer, se faire comprendre » et « se sentir bien dans un groupe ».

* Des attitudes générales constructives et dynamiques :

« Savoir-faire des choix, apprendre à gérer ses frustrations », « avoir des envies et des rêves de delà de l'immédiat ».

3) Quelles sont les GRANDES ORIENTATIONS de notre projet ?

Elles sont au nombre de 6 :

1^{ère} orientation : Favoriser l'accès de tous au Sport, à la Culture, aux Savoirs

- Découvrir les différentes formes de pratiques sportives
- Permettre la découverte et les pratiques de différentes expressions artistiques,
- Offrir à l'enfant et au jeune différentes situations d'apprentissage,
- Offrir à l'enfant et au jeune la possibilité de vivre dans un monde équilibré.

2^{ème} orientation : Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité

- Favoriser le brassage interculturel, l'intergénérationnel et inter quartiers,
- Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie collectives,

- Permettre l'éducation au choix, l'épanouissement de tous et l'écoute des autres.

3^{ème} orientation : Permettre à chaque enfant de construire son parcours éducatif jusqu'à la jeunesse

- Mieux articuler les projets d'école et d'établissement avec les projets de quartier,
- Renforcer l'offre éducative en direction des adolescents,
- Permettre à l'enfant de poursuivre ses activités éducatives à l'adolescence.

4^{ème} orientation : Poursuivre les dynamiques éducatives au niveau des quartiers

- Créer les conditions d'élaboration de projets au niveau des quartiers,
- Soutenir l'implication collective des parents,
- Favoriser l'action concertée des partenaires éducatifs de l'enfant et du jeune.

5^{ème} : Promouvoir l'innovation en éducation pour s'adapter aux besoins des enfants et des jeunes :

- Expérimenter de nouvelles formes d'actions éducatives pour répondre au mieux aux besoins des enfants, des jeunes et des familles,
- Mettre en place des espaces de réflexion et de débat sur l'action éducative, l'enfance, la jeunesse.

Enfin la 6^{ème} orientation : Porter une attention particulière aux publics fragilisés

- Élaborer une politique tarifaire équitable,

- Développer le soutien aux familles fragilisées pour permettre une véritable intégration des enfants et des jeunes dans des dispositifs éducatifs.
- Sensibiliser les acteurs institutionnels aux difficultés des familles fragilisées.

4) Sur les ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

Chacune des institutions partenaires s'est prononcée sur son engagement, y compris l'État via le sous-préfet de l'époque qui s'est engagé et a signé le document de référence.

Cela se traduit tant au niveau de la participation aux instances de collaboration, qu'en terme de moyens humains et ou financiers.

VI – UN DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF LOCAL

Le Projet Éducatif Local organise une démarche globale de pilotage, qui s'appuie sur la mobilisation des acteurs de terrain impliqués dans des interventions auprès de l'enfant, du jeune et de leur environnement, grâce à une approche territorialisée.

Le PEL fournit ainsi, au sein de chacun des 7 territoires, **un espace de réflexion, de concertation et de coordination sur les interventions institutionnelles et associatives. Cet espace n'a de sens qu'investi par les acteurs de l'éducation.**

Au niveau des territoires/quartiers (environ 20 à 25 000 habitants) : **C'est l'échelle pertinente pour l'identification des besoins et de la demande sociale**, ainsi que pour le repérage de priorités au regard des orientations définies au niveau de la ville.

Au niveau de la ville : c'est l'échelon pertinent pour la définition du projet local et pour la mise en cohérence des interventions.

VII – LES ÉVOLUTIONS DE LA DÉMARCHE :

La démarche de PROJET ÉDUCATIF LOCAL a évolué au fil des ans.

Les contrats et dispositifs associés (Contrat Enfance Temps Libre, CEL, etc.) qui ont été des outils au service du PEL, ont conduit la ville à entamer une réflexion sur le mode organisationnel du PEL et de ses services.

1) Sur l'architecture du pilotage et le fonctionnement des instances :

- Nous avons regroupé les diverses instances des politiques éducatives partenariales au sein d'**instances communes**.
- Un **Comité d'orientation et d'évaluation** composé exclusivement des membres des institutions.
- Une **maîtrise d'œuvre technique** a été renforcée.
- Des **groupes thématiques** ont été constitués portant sur la réflexion, l'accompagnement et l'encadrement de projet.
Par exemple sur : l'accessibilité, la parentalité, l'accueil éducatif, la formation, l'observation, l'école ouverte (Aides aux projets d'école et de collège).
- Sur certains aspects **la place des fédérations d'Éducation populaire** a été confirmée mais elle reste à conforter. Une réflexion est en cours sur leur positionnement.

- Nous organisons également une **assemblée générale du PEL** tous les 2 ans.

2) Sur la prise en compte de la démarche PEL dans les services municipaux :

- D'une part en **introduisant les orientations et les objectifs** du PEL **dans les axes de travail fixés pour les services** à destination des familles et des enfants.
- Et d'autre part **en développant le partenariat interservices et la contribution des services** à l'évolution du PEL et à son efficacité – mise en place d'un Schéma Directeur de la Petite Enfance –.

3) Sur l'accompagnement des dynamiques de quartier :

- Les **7 groupes de quartier** sont animés par un élu avec 1 ou 2 référents de la ville à temps partiels sur ce domaine. Ils sont issus de différents services de la collectivité et il y a également des représentants des institutions (à géométrie variable).
- Nous avons pris en compte **l'évolution du rôle des référents** qui animent, pour la ville, le réseau dans ces territoires (formation au rôle d'animation de groupe).
- Nous laissons **une large place à l'initiative et à la dynamique des territoires** sur des projets collectifs en particulier.

VIII – L'ÉVALUATION DE CETTE POLITIQUE

Nous allons procéder au cours du premier semestre de l'année 2007 prochaine, à l'évaluation des actions, de leurs impacts, du

fonctionnement des instances, de l'implication des acteurs, de leurs relations, etc.

IX – CONCLUSION

Aujourd'hui la notion de PEL à Brest est inscrite dans le langage commun.

Personne ne remet en cause la dynamique même les plus sceptiques du départ, ni ne remet en question l'implication de la collectivité dans l'accompagnement éducatif (éducation interprétée au sens large, bien au-delà de l'école).

Cela a permis de mettre de la cohérence et de la complémentarité dans les actions des partenaires associatifs, de renforcer les collaborations et les relations entre les institutions.

Au niveau des services municipaux aussi les effets se font sentir (équipes de territoire, déconcentration des rôles).

C'est une orientation politique, voire une priorité politique :

- **Partage de valeurs**
- **Groupes de réflexion**
- **Participation de tous les acteurs**

Mais aussi, du fait de la multiplication et de l'évolution des contrats avec l'État (le Dispositif de Réussite Éducative – DRE –) et la CAF (les nouveaux Contrats Enfance/Jeunesse), il faut que ce champ soit investi par le niveau local.

Les politiques éducatives ne pourront, de notre point de vue, se construire qu'avec un pilotage très actif des élus locaux et de l'implication forte de la collectivité.

Un PEL est surtout une dynamique qui doit être impulsée par les élus, relayée par les services municipaux.

Il faut aussi convaincre, lever l'idée que l'éducation ne peut être que du domaine du temps scolaire.

Il faut aussi me semble-t-il, s'appuyer sur le secteur associatif et sur les fédérations d'Éducation populaire qui, de mon point de vue, ont un rôle essentiel à tenir sur tout le temps libre des enfants et ceci en relation avec le temps scolaire.

Pascal BAVOUX consultant du cabinet *TRAJECTOIRES REFLEX* concluait les 1^{ères} rencontres des PEL en janvier dernier à Brest par ceci :

« La dynamique PEL constitue l'embryon de l'émergence d'un système éducatif qui dépasse, en l'englobant, le système scolaire et qui fait aussi, des collectivités locales des lieux politiques de nouvelles formes de gestion de l'action publique ».

Je suis à votre disposition pour poursuivre notre réflexion, pour apporter des précisions.

Je vous remercie pour votre attention.

Allain Jouis

Le 7 octobre 2006 à la Roche-Sur-Yon